



france.tv

1.Ô

Compte-rendu du CSE Malakoff du 23 mars 2020

Point d'information sur la situation de crise sanitaire

Etaient présents côté direction : Frédéric Ayangma, Catherine Sailles, Dominique Pantostier, Muriel Blanchard, Jean-Philippe Guillaud.

Vos élu·e·s CGT : Emilie Monduc, Olga Ablavi Amouzou, George Badia, Sébastien Patient, Alain Rosalie.

Représentante syndicale : Ghislaine Vingot.

1. Point de situation

Présenté par F. Ayangma, C. Sailles, M. Blanchard et D. Pantostier

Face à la situation de crise sanitaire, et en respectant les décisions gouvernementales, la direction de FTV a demandé aux différentes emprises du groupe de s'organiser pour assurer :

- la continuité de service public, à travers notamment l'Info ;
- la santé et sécurité des salariés.

Le Président de séance s'est voulu rassurant en confirmant, après la PDG, que « *cette crise n'aura pas d'impact sur la rémunération des collaborateurs* ».

A Malakoff, le travail en « mode dégradé » est généralisé depuis le mercredi 18 mars.

La priorité pour le site est bien de maintenir :

- Son offre d'information (Radio, TV et Web)
- La diffusion des chaînes 1ère et FÔ.

Une réflexion sur un mode opératoire est en cours pour diffuser une offre unique pour les 1ère : un corps de programmes (environ 1h) dans lequel les stations viendront insérer leurs rendez-vous locaux : information et radio filmée. Cela permettra de réduire la présence d'un certain nombre de personnels sur le site.

Organisation du travail :

Les services Numérique et la coordination des rédactions sont en télétravail. De même pour les services de la Communication, la Production, la PMA, les Services généraux et RH qui ne sont pas affectés au Pôle mais travaillent pour le Pôle.

L'essentiel de l'activité actuellement en cours sur le site de Malakoff :

TV :

- Le JT France 3, rediffusé sur France Ô, reste dans sa forme incarnée

en semaine et décliné en JTI le week-end pour FÔ

- Fabrication de 2 modules par jour pour franceinfo:
- Services aux stations

Pour assurer ces priorités, la présence d'1 journaliste, 1 rédacteur en chef et 1 adjoint, 1 JRI, 1 chef d'édition est nécessaire.

Le reste de la rédaction est en télétravail ou en stand-by pour les reportages.

Radio :

- Programmes pour les radios partenaires (RFI, Inter)
- Service aux stations
- Webradio

Ce dispositif réduit mobilise 1 journaliste et 1 technicien.

Diffusion :

Assure la diffusion quotidienne des 1ère et France Ô ainsi que les remontées aux stations. D'ici la semaine prochaine, l'offre unique devrait permettre de fermer une régie.

Fabrication :

14 collaborateurs par jour dont 1 cadre pour assurer les JT, les modules franceinfo: et services aux 1ère.

Maintenance :

En télétravail, 1 technicien de maintenance ou 1 informaticien peuvent intervenir ponctuellement, à la demande, dans les locaux.

Gouvernance et direction :

Frédéric Ayangma est présent tous les jours, accompagné de Dominique Pantostier.

Prestataires :

- Sécurité : 6 agents par jour en semaine, 5 le week-end.
- Entretien : 2 agents par jour en semaine, 1 le week-end.
- Restauration : Un système de plateaux-repas été mis en place ; il n'y a plus de personnel sur place.

Au total, environ 30 personnes sont sur le site le matin. En revanche l'après-midi, l'activité étant plus restreinte, il se trouve moins de collaborateurs sur place.

Cette configuration est amenée à évoluer en fonction des mesures gouvernementales, du resserrement du confinement, de l'évolution des moyens de transports...

Situation RH

Au lundi 23 mars, 5 cas de mise en quarantaine étaient identifiés. Soit les personnes concernées présentaient des symptômes, soit elles ont été en contact avec des personnes présentant des symptômes. Les secteurs touchés sont :

- La Maintenance (Informatique)
Le service de maintenance a été désinfecté. Les salariés du service sont en télétravail et n'interviennent que ponctuellement sur site
- La Diffusion (Chef de chaîne)
- La Programmation FÔ (EOS)
- La Rédaction (Radio)
- La Fabrication (Montage)

Rémunération :

- Les salariés planifiés en « mise à disposition » sont considérés « en absence rémunérée ». C'est-à-dire qu'ils percevront intégralement leur rémunération (sans les éléments variables de paie)
- Sur décision de l'entreprise, les salariés précaires ayant des collaborations

annoncées (contrat établi ou pas) seront payés.

- Pour les salariés en confinement : le collaborateur concerné, qu'il soit malade ou ait été en contact avec une personne douteuse, est couvert par un arrêt de travail délivré par un médecin dans le cadre d'une consultation ou d'une téléconsultation. A noter que les jours de carence ont été annulés.
- Pour les salariés en quatorzaine. C'est le flou. Selon les cas : un arrêt de travail est nécessaire, une mise à disposition peut être considérée.
- Pour les salariés en fragilité ou en ALD. Ils peuvent faire leur déclaration directement sur ameli.fr.

Force est de constater qu'il y avait jusqu'à ce lundi 23 mars, d'énormes déficits de communication sur la situation

sanitaire du site de Malakoff et sur les modalités administratives admises par l'entreprise.

La direction tente encore une fois de rassurer en promettant qu' « *aucun collaborateur ne sera lésé par cette crise* ». « *L'important est de mettre les salariés en sécurité et préserver leur rémunération* ». Annonces très honorables, mais au moment de rendre les comptes, à la fin de la crise, la CGT saura rappeler à la direction ses engagements.

A l'heure où est rédigé ce compte-rendu, la direction du Pôle a mis en place la publication d'une newsletter quotidienne diffusée sur l'ensemble du Pôle et des communiqués réguliers plus particulièrement pour Malakoff. Elle fait dorénavant aussi remonter cette situation dans le communiqué du Groupe.

2. Mesures déjà prises

Présenté par J-P. Guillaud

En pleine crise sanitaire, les préconisations de l'entreprise et les procédures mises en place ne sont pas forcément appliquées à Malakoff :

Prise de température à l'entrée de l'établissement :

Faute de matériel, la température n'a pu être systématiquement prise, et ce malgré les règles sanitaires à FTV.

Pour la direction, le procédé montre ses limites. Du fait des températures extérieures fraîches, il faudrait bloquer un collaborateur pendant 20mn à l'intérieur avant la prise de température

Ménage :

Les zones inhabitées ont été neutralisées pour permettre un nettoyage plus intense dans les zones actives de travail. La vigilance est accrue sur la qualité du nettoyage.

Parking :

Une nouvelle mesure sera mise en place prochainement consistant à séparer sur des étages différents les véhicules des collaborateurs des véhicules de Reportage.

Les véhicules de Reportage devaient être nettoyés à chaque retour de tournage. Il semblerait que ce ne soit pas systématiquement le cas.

Produits désinfectants et protections :

L'établissement souffre de la pénurie de ces produits. La direction réfléchit à utiliser du film étirable à poser sur du matériel type console, clavier... jeté une fois la vacation terminée par l'utilisateur de l'équipement. De même des séparations en plexiglas entre les différents postes de travail en régie de production sont envisagées comme alternative au masque (denrée rare).

D'autres propositions ont été faites lors de cette réunion, issues de pratiques relevées sur d'autres sites de FTV :

- **En montage actu** : le monteur pourrait travailler seul dans sa salle avec un plan de montage transmis par le journaliste ; les ajustements pouvant se faire après visionnage.
- **En reportage**, recours systématique à la perche pour le journaliste pour ainsi respecter la distance de 1 mètre entre les journalistes et les interviewés.
- **Les portes intérieures de l'établissement pourraient rester ouvertes**, à l'exception des portes coupe-feu.
- **En diffusion**, substituer l'échange de conducteurs papier qui sont partagés par des chefs de chaînes différents de la veille au lendemain par une autre procédure qui reste à inventer.

3. Mise en place d'une offre unique

Présenté par R. Festa

Pour réduire la présence de personnels sur le site de Malakoff par mesure de sécurité sanitaire et répondre de manière pérenne à l'absence de personnels touchés de près ou de loin par la maladie, la direction a décidé de mettre en place une offre TV unique à toutes les 1^{ère}, dans laquelle chaque station pourra insérer ses rendez-vous locaux, Info et Radiovision entre autres.

Les stations 1ère gèreront leurs décrochages, excepté pour le JT de France 2, traité par Malakoff. La mise en place aurait lieu dès la semaine prochaine, dans la nuit de dimanche à lundi 30 mars.

« *Ce dispositif est transitoire et temporaire* », précise la direction

Cette offre se compose : de programmes éducatifs (en complément de France 4), de télénovela, de la série « *Il a tes yeux* » (L. Jean-Baptiste) et de programmes adaptés à la circonstance de confinement avec des conseils diététiques, sportifs, de bien-être, etc.

Quant à France Ô, elle démontre, encore une fois, qu'elle n'assure pas son

cahier des charges. Alors que la crise sanitaire touche la plupart des territoires ultramarins, elle n'a pas changé d'un iota sa ligne éditoriale.

Or pour la CGT, les ultramarins de l'Hexagone ont en ces temps si particuliers davantage besoin de s'informer sur ce qui se passe en Outre-mer. La diffusion des JT (quand elle a lieu) sur l'antenne France Ô étant largement insuffisante en ces temps de crise. Pourquoi L. Corteel et T. Candilis n'ont-ils pas déprogrammé la chaîne en diffusant sur cette antenne entre autres les radios filmées des 1ère, en complément d'information, et leurs programmes dédiés ?!

R. Festa rappelle que les ultramarins de l'Hexagone s'informent via les réseaux sociaux et les JT nationaux.

Or, pour la CGT, force est de constater que le pacte de visibilité n'est toujours pas très actif sur la représentation des Outre-mer dans les JT nationaux ; leur vision de la France étant très limitée !

Paris, le 26 mars 2020

Vos élus CGT se tiennent à votre disposition